

Pièce n° 4.3.22.1

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement
 Adresse : Passage Jean Dore - 70200 VESOUL
 Tél : 03 83 24 67 47 Fax : 03 83 24 67 48
 Agence de Stratégie
 Tél : 03 81 83 29 29 - info@med3dev.com

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

*Origine cartographique : DGFIP - Carte de l'Etat révisée - 2012
Plan localistère actualisé en avril 2016

Légende

- - - Limite de zones. - - - - Limite de secteurs. + + + + + Limite de communes.
 U Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.
 Us Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.
 Un Secteur de la zone U soumis à des conditions particulières (sous-sol interdit).
 Uj Secteur de jardin soumis à des conditions particulières d'occupations des sols.
 UX Zone urbaine à vocation d'activités économiques.
 UXn Secteur de la zone UX soumis à des conditions particulières (sous-sol interdit).
 UXa Secteur de la zone UX où l'industrie est interdite.

ZONES A URBANISER

1AU Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Les équipements publics situés en périphérie immédiate ont une capacité suffisante pour desservir l'ensemble de la zone - Vocation principale d'habitat.

1AU_{1,2} Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'habitat (cf. OAP jointe).

1AU_{2,3} Secteur de la zone 1AU - Vocation principale d'équipements publics.

ZONES AGRICOLES

A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

An Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques).

Ac Secteur de la zone A soumis à des protections de captage.

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

NL Secteur de la zone N à vocation de loisirs.


- - - - - Liaisons douces (piétonnes ou cyclables) à conserver ou à valoriser.
 ■ Exploitations agricoles.
 * ICPE soumis à autorisation (pour information).
 ■ Emplacements réservés et numéro d'opération.

Secteurs concernés par des risques et nuisances

■ Secteur soumis à des risques de mouvement de terrain (aléa faible).
 ● Indices localisés (effondrement, doline, gouffre, source...).

Espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue au titre de l'article R. 123-11 II :

■ Cours d'eau, plans d'eau.
 ■ Bois, haie, bosquet, verger, ripisylve.



N°	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
221	Aménagement du cadastre de la RD 76 de l'Étang des Barons	Commune	426 m²
222	Accès à l'habitat pour personnes handicapées	Commune	161 m²
223	Élargissement du chemin de Chaux Meilly	Commune	3238 m²
224	Accès à l'habitat pour personnes handicapées	Commune	244 m²
225	Création d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable sur le terrain de l'Étang des Barons	Commune	221 m²
226	Élargissement de la route de l'Étang des Barons	Commune	2191 m²
227	Élargissement à 5m du chemin rural n° 100 'Les Champs de l'Étang'	Commune	668 m²
228	Élargissement à 5m du chemin rural n° 100 'Les Champs de l'Étang'	Commune	1676 m²
229	Élargissement à 5m du chemin rural n° 100 'Les Champs de l'Étang'	Commune	627 m²
230	Élargissement à 5m du chemin rural n° 100 'Les Champs de l'Étang'	Commune	2134 m²
231	Création d'un parking le long de la RD 246	Commune	74 m²
232	Création d'une allée piétonne de 3m de large pour accéder à la zone 1AU	Commune	200 m²
233	Élargissement à 5m de la route de l'Étang des Barons	Commune	2191 m²
234	Création d'un chemin d'accès à la zone 1AU	Commune	296 m²
235	Création d'un bassin de rétention	Commune	5884 m²
236	Création d'un accès direct au bassin de 3m	Commune	246 m²
237	Création de servitudes de passage pour permettre le desservement d'un terrain	Commune	1733 m²
238	Création d'un chemin piéton de 3m pour rejoindre la Zone 1A	Commune	145 m²
239	Création d'un bassin de rétention	Commune	2393 m²
240	Reprise travaux (opération d'un mur de 120m)	Commune	82 m²
241	Agrandissement de crèche	Commune	1086 m²
242	Création d'une allée piétonne de 3m pour rejoindre la zone 1A	Commune	133 m²
243	Création d'une servitude (opération d'un mur de 20m)	Commune	224 m²
244	Aménagement du cadastre entre la RD 486 et la RD 72	Département	235 m²
245	Aménagement du cadastre entre la RD 486 et la RD 72	Département	175 m²
246	Agrandissement de la crèche	Commune	1689 m²
247	Aménagement du cadastre entre la RD 486 et la RD 72	Département	168 m²